

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice 11
Présents : 9
Votants : 10

O B J E T :
TARIFS COMMUNAUX POUR 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Cyr dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Louis FURLAUD, Maire.

Date de convocation : 05.12.2025.

Présents : MM FURLAUD, BROUSSAUD, REIX, GERVEIX, LALOI, MAZIERE et CANIN, Mmes MAURAND et MARETHEU.

Excusé : M. LATOUILLE.

Pouvoir : M. LATOUILLE à Mme MAURAND.

Absent : M. VOLTER.

Secrétaire de séance : M. Cyril REIX.

M. le Maire rappelle que les tarifs actuels ont été fixés par délibération du 09.12.2024. Compte tenu de la hausse des prix de l'électricité, il propose à l'assemblée d'augmenter le forfait appliqué sur la location de la salle des fêtes et de ne pas revaloriser les autres tarifs.

Après discussion et en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'augmenter le forfait électricité de la salle des fêtes de 5 € et fixe donc ainsi les tarifs de la halle couverte et de la salle des fêtes :

HALLE COUVERTE

60€ pour les administrés et associations communales + 35€ de forfait électricité

80€ pour les personnes ou associations hors commune + 35€ de forfait électricité

SALLE DES FÊTES CLIMATISÉE

ADMINISTRES

300€ le week-end et 150€ la journée en semaine

HORS COMMUNE

400€ le week-end et 200€ la journée en semaine

ASSOCIATIONS COMMUNALES

Un week-end gratuit avec forfait électricité selon période + couverts et sacs poubelles

Les locations suivantes seront consenties au tarif administrés.

ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

400€ le week-end + forfait électricité selon période + couverts et sacs poubelles

Les locations suivantes seront consenties au tarif administrés + forfait électricité selon période + couverts + sacs poubelle.

Certifié exécutoire

Reçu en
Préfecture
ou Sous-
Préfecture

Le 11 DEC. 2025

Publié ou notifié

Le 1 DEC. 2025

PERSONNEL COMMUNAL ET ELUS

1 week-end gratuit.

Locations suivantes : tarif administrés

CONFERENCIERS

200€ la journée + forfait électricité de 50€

Location couverts

1€ par personne

Forfait électricité (pour chaque location payante et lorsque cela est indiqué dans les conditions)

Week-end : 65€

Semaine : 35€ la journée

Sacs poubelle

2€ le sac orange

Le tri est à emmener aux bacs sélectifs

Vaisselle/matériel détérioré ou perdu

Le remboursement sera demandé selon les tarifs catalogue figurant sur l'inventaire signé par le preneur.

FORFAIT dégâts constatés à l'état des lieux de sortie : 600€.

FORFAIT ménage non fait constaté à l'état des lieux de sortie : 150€

DECIDE de ne pas augmenter les autres tarifs communaux,

DONNE POUVOIR au Maire pour signer tout document relatif à cette décision.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Louis FURLAUD

Maire

